## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél, 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/SL-210217-0242

## ARRETE N° ARR/2021/ST/056

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des travaux sur les infrastructures de télécommunication de Orange entre le 51 et le 55 rue de la Vallée à Hem pour la continuité du réseau fibre pour le compte de France Télécom Orange, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

## ARRETONS

**ARTICLE 1** : À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 15 mars 2021, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 2**: À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 15 mars 2021, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée par feux tricolores mis en clignotant orange en dehors des heures de chantier si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3** : À partir du 15 février 2021 et ce, jusqu'au 15 mars 2021, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

**ARTICLE 4** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SADE TELECOM - Rouvroy.

**ARTICLE 5**: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Europénne de Lille, à ILEO, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise SADE TELECOM – parc de la Chênaie – rue Charles Darwin – 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le

1 8 FEV. 2021

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr